

CORRESPONDANCE

ENTRE

L'HON. W. H. DRAPER & L'HON. R. E. CARON ;

ET, ENTRE

L'HON. R. E. CARON,

ET

LES HONBLES. L. H. LAFONTAINE & A. N. MORIN,

DONT IL A ÉTÉ QUESTION DANS UN DÉBAT RÉCENT DANS

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

---

CONTENANT PLUSIEURS LETTRES SUPPRIMÉES.

---

**Montreal ;**  
IMPRIMÉ PAR DESBARATS & DERBISHIRE.

1846.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHILIP H. RAVENHILL, M.A., D.D.

PROFESSOR OF HISTORY

UNIVERSITY OF CHICAGO

CHICAGO, ILLINOIS

1911

PRINTED BY THE UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

UNIVERSITY OF CHICAGO PRESS

1911

Ce qui suit, (à l'exception de quelques notes d'une nature privée, échangées entre M. Draper et M. Caron d'un côté, et ce dernier et M. Lafontaine de l'autre,) comprend toute la correspondance qui a eu lieu au sujet du rapprochement projeté, et dont on n'a publié qu'une partie, procédé qui a eu l'effet de placer M. Caron dans une position désagréable, et qui lui a valu le reproche de la part de M. Draper et de ses amis, d'avoir violé la confiance qu'il lui avait faite, en communiquant ses lettres à M. Lafontaine, tandis, qu'il lui cachait celles de celui-ci.

Quant à ce dernier point, M. Caron ayant à correspondre avec des personnes qui résidaient à une distance éloignée de lui, avait choisi le mode le plus expéditif, et comme d'un côté il n'avait affaire qu'à M. Draper, qui, lui, exprimait ses vues, et que de l'autre il lui fallait résumer celles de plusieurs personnes consultées, tant par écrit que verbalement, M. Caron accomplissait cette tâche et en transmettait le résultat à M. Draper, sur sa propre responsabilité, un procédé contraire n'eût mis M. Draper au fait que des vues d'un seul individu du parti.

M. Caron a donc procédé d'une manière convenable, ou plutôt de la seule qui pût conduire au but que se proposait M. Draper, dans ses communications. Pour s'en convaincre, il suffit de considérer la nature des informations que ce dernier désirait avoir de M. Caron. Elles étaient telles qu'il ne pouvait les obtenir qu'en se mettant en rapport avec les chefs du parti avec lequel il s'agissait d'effectuer un rapprochement, et ce n'est qu'après avoir reçu la première lettre de M. Draper que M. Caron juge à propos de mentionner à M. Lafontaine la conversation préliminaire qu'il avait eue à Québec avec M. Draper, (et qu'il avait considérée jusque là comme confidentielle, ainsi qu'il l'exprime dans sa lettre du 8 Septembre, 1845,) et de quelle manière lui en fait-il part? c'est en lui disant que sa lettre, (de M. Caron,) est *confidentielle, et ne doit être communiquée qu'à M. Morin, et à tels autres de ses amis sur lesquels il peut compter*, condition que M. Lafontaine a fait plus qu'accepter, puisque dans sa lettre du 20 Octobre suivant, il demande à M. Caron copie d'une lettre *qu'il désirait voir afin de ne pas s'exposer, dans la conversation, à rien dire qui pût en faire connaître le contenu*. Or, cette lettre de M. Caron, du 7 Sept., était la base et le fondement de tout ce qui devait s'en suivre pour atteindre le but désiré. D'ailleurs, cette manière de procéder, de la part de M. Caron, était la seule raisonnable. En effet, (et c'est d'après ce principe que M. Caron a agi) est-il à supposer, que les chefs du parti en question eussent voulu entrer en négociations avec M. Caron sans connaître l'autorité qu'il avait pour leur demander communication de leurs vues? La réponse n'est pas difficile à donner, et prétendre le contraire serait faire de M. Caron, non un médiateur, qualité en laquelle il était reconnu agir, mais un espion, et les démarches de M. Draper auprès de lui, n'eussent dans ce cas été d'une nature guères plus honorable, et leur caractère à tous deux est tellement établi que personne n'envisagera la chose sous ce point de vue. M. Caron a donc, en autant que la chose était en son pouvoir, fait tout ce qui dépendait de lui pour répondre à la confiance de ce dernier, et s'il n'a pas réussi à obtenir le résultat que tous deux avaient en vue, l'on verra par ce qui suit que la chose n'a pas dépendu de M.

Caron, à moins qu'on puisse lui faire un reproche d'avoir témoigné la même confiance à M. Lafontaine qui en a abusée, quoique pour plus d'une raison il eût dû agir d'une manière différente de celle dont il a fait à son égard, M. Caron ne s'étant chargé de la mission en question que dans l'intérêt du Pays et du parti auquel M. Lafontaine appartenait. L'on verra par le résumé suivant, de toute la correspondance l'affaire sous le vrai point de vue, sous lequel elle doit être envisagée, et si M. Lafontaine était autorisé, ainsi qu'il le prétend, à adopter la démarche qu'il a prise en mettant devant la Chambre partie de cette correspondance.

On se flatte que lorsque le lecteur désintéressé aura lu la correspondance qui suit, et le résumé et les remarques qui les accompagnent, il restera avec la conviction que M. Lafontaine s'était déterminé dès le commencement à rendre publiques les communications qui lui étaient et lui seraient faites, et l'évènement a aussi prouvé qu'il était déterminé à passer par dessus toutes les considérations que M. Caron devait s'attendre à voir respecter.

Pour ce qui est de l'autorisation que M. Lafontaine prétend avoir reçue de M. Caron, avenant certains cas prévus, on ne pourra s'empêcher de remarquer qu'en supposant que M. Lafontaine se soit trouvé dans un de ces cas, ce n'a pu être que par suite de communications faites de sa part à des personnes qui n'étaient certainement pas, quant à leur nombre et à leur position, dans les conditions requises par M. Caron dans sa lettre du 8 Septembre.

Or, personne n'admettra que M. Lafontaine, pour des fins à lui connues, pût tirer des avantages de circonstances que lui seul a pu créer.

Si l'impression qui est résultée des débats dans la Chambre et de la publication de partie de la correspondance, a été défavorable à M. Caron, la chose ne doit pas surprendre quand on considère qu'il n'y a que la partie défavorable à ce Monsieur, et favorable à ceux qui l'ont compromis, qu'on a ainsi publiée, et que pas une seule voix parmi ses compatriotes dans la Chambre ne s'est élevée en sa faveur pour invoquer le caractère dont-il avait joui par le passé, ou pour solliciter pour lui un acte de justice qui ne se refuse jamais, même aux plus coupables, celui de ne pas le condamner sans l'entendre, et c'est ce qui nécessite aujourd'hui la démarche que l'on prend en faveur d'un homme honorable, et dont le seul regret doit être d'avoir placé une confiance illimitée dans quelqu'un qui ne la méritait pas.

MONTREAL, 10 AVRIL, 1846.

## CORRESPONDANCE.

(Extrait d'une lettre de l'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

QUEBEC, 7 Septembre, 1845,

MON CHER AMI,

Je me fais un devoir de vous écrire la substance d'une conversation que j'ai eue il y a quelque tems à Montréal avec M. Draper, dans laquelle il m'a manifesté le désir de voir quelques-uns de nos amis se joindre à l'administration ; voici ce dont il s'agit.

Dès l'été dernier, M. Draper, sans être aussi explicite qu'il l'a été cette fois, m'avait fait entendre qu'il serait bien flatté de voir quelques Canadiens-Français faire partie de l'Administration, autres que ceux qui y sont déjà. Il m'avait mentionné Morin comme un de ceux-là ; et, tout en me disant qu'il regardait comme impossible de vous y voir entrer vous même, à raison des difficultés personnelles existant entre vous et le gouverneur, il me donna à comprendre qu'il y avait moyen de faire disparaître cet obstacle, en vous pourvoyant autrement. Quant à M. Baldwin, il parut être sous l'impression qu'il serait disposé à se retirer de lui-même, et semblait même avoir des informations sur le sujet. Je regardai tout cela comme de simples confidences que je devais garder pour moi, vu qu'il ne m'avait pas autorisé à les communiquer. Quelques jours avant mon départ pour Montréal, je reçus de lui une note me rappelant cette conversation, et me priant de lui communiquer les difficultés que je voyais à un rapprochement, afin, disait-il, de s'assurer s'il n'y aurait pas moyen de les faire disparaître. Je lui répondis que devant aller à Montréal, je le verrais et lui ferais là ma réponse.

En effet l'ayant rencontré, après avoir fortement insisté sur les avantages que le public en général, et particulièrement la partie française de la population, retirerait d'avoir dans le Conseil du pays des personnes connaissant les besoins de tous et en état d'y pourvoir ; après m'avoir représenté le tort que notre isolement causait au Bas-Canada en entier, mais plus particulièrement à notre portion de sa population, il m'a dit qu'il y avait des difficultés, mais qu'il fallait voir s'il n'y avait pas moyen de les surmonter. La première était de pourvoir de situations les nouveaux venus. La dessus il m'a dit que M. Viger serait facilement induit à se retirer, et que M. Papineau ne demandait pas mieux : que ces deux situations devaient être remplies par des Canadiens-Français ; il m'a paru désirer voir Morin Président du Conseil, mais à tout événement pour cette place, il voulait un Canadien. Il a parlé de la situation de Solliciteur-Général qui devait être occupée par un de notre origine, et qui, quoique ne faisant pas nominalement partie du ministère, n'en exercerait pas moins une grande influence sur la conduite des affaires. Il a aussi parlé de la situation d'un Assistant-Secrétaire qui fournirait à son homme des émolumens respectables et qui devait être remplie par quelqu'un ayant ou devant avoir un siège dans le Parlement. Voici à peu près tout ce qu'il pouvait offrir pour le moment à nos amis, qui pourraient eux-mêmes ensuite travailler à faire leur part plus considérable.

Une autre difficulté qu'il a signalée était relative à vous-même. À votre sujet il a dit que rien ne lui ferait plus de plaisir que de vous avoir pour collaborateur; mais que le gouverneur et vous ne pouvant vous rencontrer, il fallait renoncer à vous voir faire partie de l'Administration tant que Lord Metcalfe serait au pouvoir; mais qu'il serait injuste de sacrifier un homme de votre importance et de votre mérite; que vos amis seraient bien blâmables s'il le faisaient, mais que l'on était prêt à faire disparaître cette difficulté en vous plaçant de manière à vous satisfaire. J'ai compris, ou il m'a dit, que l'intention était de vous mettre sur le Banc.

Quant à M. Baldwin, il n'en a pas dit grand chose; mais j'ai compris, comme dans la première conversation dont je vous ai parlé, qu'il comptait qu'il se retirerait de lui-même. Il m'a dit qu'il y avait d'autres détails sur lesquels il était sûr que l'on pourrait s'entendre. Tout ceci m'a été dit avec permission de le communiquer, et même avec prière de faire tout ce qui dépendrait de moi pour effectuer un rapprochement, et pour engager quelques-uns des nôtres à prendre dans le conseil les sièges que l'on pouvait faire vider pour le moment.

Je dois vous dire que je suis d'avis que l'état dans lequel nous sommes ne peut pas durer.---Ce qu'on nous offre est peu de chose, mais ce pourrait être le commencement de quelque chose de mieux.-----Il est très possible que je voie mal les choses, mais il me semble que cette ouverture vaut bien la peine qu'on y réfléchisse; je vous la communique dans cette vue, afin que vous y pensiez, avec liberté de la communiquer, mais la chose doit être faite avec discrétion.

Tout à vous,

R. E. CARON.

(L'Hon. R. E. Caron à l'Hon. L. H. Lafontaine.)

[PRIVÉE.]

QUEBEC, 8 Septembre, 1845.

MON CHER AMI,

Vous recevrez avec la présente la lettre que je vous ai écrite hier bien à la hâte, mais qui contient pourtant un récit correct, en substance du moins, de ce qui s'est passé entre M. Draper et moi, et aussi un exposé succinct mais sincère de mes opinions présentes sur l'important sujet qui y a donné lieu. Quelle que soit votre manière de voir les choses, que vos vues s'accordent ou non avec les miennes, j'espère que vous me rendrez la justice de croire que les motifs qui me font agir dans cette circonstance sont honnêtes et désintéressés

Tout ce que je me suis proposé était de faire part à vous et à M. Morin de l'ouverture qui m'avait été faite, bien déterminé à ne pas pousser la chose plus loin, si vous êtes d'avis que l'arrangement proposé ou tout autre

qui pourrait mettre de nos gens au pouvoir, sont impossibles dans les circonstances. Si tel est le cas, je le regretterai sincèrement, mais je me résignerai, et attendrai des circonstances plus favorables.

Quant à la partie de la transaction qui vous regarde, je ne la mentionne seulement pas, étant d'avis que d'après votre position vous devez regarder cette affaire comme s'il s'agissait d'un autre, et que vous n'eussiez rien à y faire personnellement.

Il n'est pas nécessaire de vous dire que ma lettre d'hier est d'une nature confidentielle ; qu'elle ne doit être communiquée qu'à Morin et à tels autres amis dont vous êtes sûr, puisque si la démarche entreprise était sans résultat, il serait mieux pour tout le monde que la chose restât entre nous. Ecrivez-moi au plutôt, et dites-moi ce que vous pensez qu'il serait à propos de faire.

Tout à vous,

R. E. CARON.

---

[NON-PUBLIÉE.]

(Lettre de l'Hon. R. E. Caron à l'Hon. W. H. Draper.)

QUÉBEC, 8 Septembre, 1845.

MON CHER MONSIEUR,

J'ai toujours tardé à vous écrire parceque je ne voulais point le faire sans avoir quelque chose de positif à vous apprendre sur le résultat de la mission dont je me suis chargé à votre demande ; quoique je ne sois pas bien avancé en besogne, il faut pourtant que je vous écrive de crainte qu'un plus long silence ne vous fasse croire que je ne me suis pas occupé d'une affaire trop importante, cependant, pour être négligée. Depuis mon retour de Montréal, je me suis beaucoup occupé du sujet de la conversation que nous avons eue, et avant tout, je me suis convaincu moi-même que les difficultés qui s'opposaient à un rapprochement, quoique grandes, n'étaient pas insurmontables, et désirant comme je le fais, voir mettre un terme à un état de choses qui ne peut durer sans inconvénients graves pour le pays en général, pour le Bas-Canada en particulier, et spécialement pour la partie de la population à laquelle j'appartiens, je me suis de suite décidé à me mettre en communication avec les personnes que je regardais comme disposées et capables de m'aider à promouvoir l'objet que nous avons en vue ; mais une de ces personnes et celle sur laquelle je comptais d'avantage a été absente depuis mon retour, n'étant revenue que ces jours derniers ; une autre, à qui il m'a fallu écrire, ne m'a fait réponse qu'hier ; une troisième n'a pas encore répondu. Malgré cela, je serais probablement en état de vous donner une réponse décisive, si ceux de qui dépend en grande partie le succès de notre projet, ne demeuraient dans le district de Montréal. C'est par lettre qu'il faut communiquer avec eux, et vous savez combien

cette manière de traiter des affaires délicates et difficiles est lente et désagréable. Je serais bien allé à Montréal, mais je suis tellement occupé ici que ce voyage m'a été à peu-près impossible.

Tout ce qui précède est pour vous expliquer les causes qui font qu'aujourd'hui même, je n'ai rien de final à vous dire sur une affaire dont pourtant je me suis beaucoup occupé. Les choses cependant sont en progrès, et quoique je puisse difficilement dire quel sera le résultat définitif d'une entreprise à laquelle je tiens beaucoup, je suis bien aise de pouvoir vous informer que le petit nombre de personnes à qui j'ai communiqué le sujet voient les choses tout-à-fait sous le même point de vue que moi, et sont disposées à co-opérer à faire disparaître les difficultés qui s'opposent à un accommodement qu'elles paraissent désirer bien sincèrement; l'on a promis de me seconder et l'on a écrit à qui l'on a pensé devoir le faire. Ainsi les choses sont en progrès, et sous peu j'espère pouvoir vous en dire d'avantage; mais quel que soit le résultat, je vous promets que je serai sincère et franc, et que je vous dirai quels auront été les obstacles qui auront empêché de réussir. Les esprits, au reste, me paraissent ici bien mieux disposés, et il n'y a pas de doute qu'il s'opère graduellement un changement ou une réaction dont j'espère beaucoup pour l'arrangement et la réalisation de notre projet, si, comme je l'espère, l'élection du nouveau Solliciteur-Général réussit; ce succès aura un bon effet, et sera une preuve de la réaction dont je parle.

Il faut que je finisse pour aujourd'hui; je vous écrirai aussitôt que j'aurai à vous dire quelque chose qui en vaille la peine.

En attendant soyez sûr que je ne perdrai pas la chose de vue, et que je suis avec beaucoup d'estime, et la plus haute considération,

Mon cher Monsieur,

Votre très-dévoué serviteur,

R. E. CARON.

---

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. R. E. Caron.)

MONTREAL, 10 Septembre, 1845.

MON CHER AMI,

Je m'empresse d'accuser la réception de votre lettre en date du 8, ainsi que de celle qui l'accompagnait. Ces lettres ne me sont parvenues que tard hier dans l'après-midi. Selon votre désir, je les ai communiquées à notre ami Morin.

En répondant à votre communication, je ne répons que pour moi seul; et je le fais comme je l'eusse fait, si mon nom n'avait pas été mêlé à vos entretiens avec M. Draper.



Bien que la nature et le but de ces entretiens, en autant que j'y suis concerné, me justifieraient de m'abstenir d'exprimer une opinion, cependant, consultant votre désir, je dois au sentiment de l'amitié que je vous porte, de vous dire franchement ma pensée, mais seulement sur ceux des points de votre lettre, auxquels je me crois appelé à répondre.

Je dois d'abord vous faire remarquer que j'infère de la teneur de votre lettre, quoique cela n'y soit pas exprimé en termes précis, que vous êtes d'opinion que dans les circonstances où se trouve le pays, la majorité de chaque province doit gouverner respectivement, dans le sens que nous attachons à cette pensée, c'est-à-dire que le Haut-Canada doit être représenté dans l'administration du jour par des hommes possédant la confiance du parti politique de cette section de la province qui est en majorité dans la chambre d'assemblée, et qu'il en devrait être de même pour le Bas-Canada. Soit ; et si c'est là votre opinion, il me semble qu'elle vous fournit les moyens d'offrir à M. Draper des raisons "fortes et irrésistibles" pour soutenir un avis que vous lui auriez donné en harmonie avec cette opinion. Ces raisons se présentent d'elles-mêmes, sans qu'il soit besoin de les énoncer en détail.

L'administration actuelle, quant au Haut-Canada, est formée sur ce principe, mais pour le Bas-Canada sa formation repose sur un principe contraire. Pourquoi cette distinction entre les deux sections de la province ? N'y a-t-il pas dans ce fait là seul une pensée d'injustice, d'oppression même ?

La voie qu'a prise M. Draper pour obtenir le résultat qu'il désire, me paraît être inconstitutionnelle. Personne n'est responsable de la démarche par suite de laquelle vous m'écrivez. Vous n'êtes pas chargé de réorganiser soit en tout, soit même en partie, l'administration dont il est membre. Vous n'assumez aucune responsabilité. C'est ce qui, au premier abord, m'a fait hésiter à vous faire part de mes opinions. S'il en eût été autrement, vous auriez eu le droit d'exiger d'un ami qu'il vous donnât son avis sur ce que vous auriez eu à faire, et en pareil cas je me serais fait un devoir de répondre à votre appel, sans omettre aucune partie de vos demandes, et sans crainte de compromettre qui que ce soit.

Si donc aujourd'hui je réponds sur quelques points, vous devez croire que je ne le fais pas sans quelque hésitation.

Ce que l'on vous propose est une répudiation du principe de la responsabilité, en tant qu'il s'agit de son application au Bas-Canada. Puisque M. Draper admet que la section Bas-Canadienne du ministère ne représente pas le Bas-Canada, pourquoi la maintenir ? Pourquoi, suivant vos principes, ne pas former une nouvelle administration pour le Bas-Canada, à l'aide de quelqu'un qu'on chargerait constitutionnellement de le faire ? Une administration ainsi formée serait forte de l'influence que lui donnerait l'appui de la majorité de nos représentans, ferait prévaloir cette influence légitime dans les conseils, et en retour donnerait au pays toute la garantie qui résulte nécessairement du contrôle qu'exercerait sur elle l'opinion publique. C'est alors, *et alors seulement* que vous pouvez vous flatter

d'avoir dans une administration, pour faire usage de vos propres termes, "des personnes disposées et capables de soutenir nos intérêts."

Mais l'on vous dit : nous voulons seulement nous *adjoindre* quelques Canadiens comme Canadiens-français. De ce moment, ceux qui entrent ainsi au ministère y entrent non par suite d'un droit constitutionnel, non par l'action de l'opinion de leurs compatriotes, mais uniquement par suite de la faveur, du bon plaisir d'un Gouverneur. De ce moment, l'expérience nous l'apprend, ils sont sans influence ; ils ne sont plus des agens libres, ils ne sont que des instrumens entre les mains de ce Gouverneur, pour faire mal comme pour faire bien. S'ils ont quelque capacité et quelque talent, ils les font tôt ou tard servir à jeter la division parmi nous. D'un côté ils cessent bientôt de sentir le frein salutaire de l'opinion de leurs concitoyens ; de l'autre, ils s'accoutument à ne consulter que leurs intérêts personnels et souvent même leurs passions. Ils n'obéissent plus qu'aux volontés arbitraires d'un Gouverneur. Voulez-vous que je vous cite des exemples ? En voici : M. Dominique Mondelet croyait sans doute être utile à ses compatriotes, lorsque sous Lord Aylmer il accepta une place dans le Conseil Exécutif. Nous l'avons vu presque de suite renier son passé, et plus tard nous l'avons vu voter la suspension des juges Panet et Bedard, et servir lui-même d'avocat à ce tribunal illégal de la cour martiale. Cependant on l'avait appelé au Conseil comme Canadien-français. C'est à ce titre que plus tard à une époque assez mémorable nous avons vu MM. De Bartzch, Heney, Quesnel, Louis Panet prendre siège dans le Conseil Exécutif. Ils croyaient sans doute pouvoir y servir les intérêts de leurs compatriotes. Ils ont fini par y voter la suspension de notre constitution représentative !

Dans ces derniers temps nous avons encore vu entrer au Conseil, par la même porte, MM. Viger et Papineau. Ils ont dit, comme les autres, qu'ils pensaient y être utiles à leurs concitoyens d'origine Française. Cependant, un de leurs premiers actes, commis au grand jour, a été de nous donner pour orateur une personne que nous devons estimer sans doute, mais qui n'entend pas un seul mot de notre langue, et de repousser la candidature d'un Canadien-français, parlant également les deux langues, bien que la voix reconnaissante de *leurs* compatriotes l'appelât unanimement à cette haute charge. Nous nous plaignons, et surtout vous, du district de Québec, de la répartition injuste des deniers publics dans la dernière session. A qui le devons-nous ? Sous les auspices de qui cette répartition a-t-elle été faite ? Que MM. Viger et Papineau vous répondent.

Cependant toutes ces personnes invoquaient leur qualité de Canadiens-français pour accepter des places. Tous portaient des noms plus connus que celui de M. Taschereau qui, comme eux, n'entre dans l'administration qu'au même titre, et par la même porte, avec la meilleure volonté du monde, de bien faire, sans doute. Le même sort l'attend. Un peu plus de division parmi les Canadiens, avec tous ses malheureux effets, voilà tout ce que nous avons à attendre d'un système qu'un journal de Québec vient de proclamer au grand jour, et que je ne puis qualifier autrement que de système de chercheurs de places. Je suis, je vous l'avoue, encore à apprendre ce que ce système peut procurer de bon.

S'il était deux noms qui pussent, sous ce système, faire espérer qu'ils exerceraient dans le Conseil quelque influence ; s'il était deux noms auxquels une administration devait quelque reconnaissance pour s'être *adjoints* à elle comme Canadiens-français, ces deux noms étaient certainement ceux de Viger et Papineau. Et cependant voilà que M. Draper vous apprend que Son Excellence est prête à leur donner leur congé !! Est-ce au moins pour former une nouvelle administration pour le Bas-Canada ? Oh, non, c'est uniquement pour faire un replâtrage d'une administration que M. Draper avoue ne pas représenter le Bas-Canada ; et que l'on voudra refaire en substituant aux noms de Viger et Papineau, deux autres noms Canadiens-français à l'aide desquels l'on espérait sans doute créer parmi nous un peu plus de division que n'en n'ont créée ceux des premiers. Puisque l'on veut ainsi congédier MM. Viger et Papineau, pourquoi ne congédie-t-on pas également MM. Daly et Smith ? Est-ce que ces deux derniers représentent plus le Bas-Canada que les deux premiers ? Ceux-ci du moins peuvent invoquer un passé, tandis que les deux autres n'ont qu'un présent, et je vous en laisse le juge.

Pauvre M. Viger, si c'est là le traitement qu'on lui destine, traitement que l'on dit être prêt à lui administrer, je ne suis pas surpris de voir pour ainsi dire tous les officiers du gouvernement ne parler de lui qu'avec dérision. Deux hommes ainsi placés, ainsi traités, peuvent-ils exercer une grande influence sur les délibérations du conseil, et y faire respecter les intérêts de leurs compatriotes ? Si cette influence y est nulle, comme on doit le présumer d'après les aveux de M. Draper, M. Taschereau qui ne vient qu'à leur remorque, et à qui, de plus, la porte du Conseil est fermée, peut-il s'attendre à faire mieux qu'eux ? Voilà où nous conduira, ou plutôt voilà l'état de choses que perpétuera ce système d'accepter des places à tout prix. Ce qu'il faut avant tout aux Canadiens-Français, c'est de rester unis et de se faire respecter. Ils se feront respecter dans le Conseil et y exerceront la légitime influence qui leur est due, non quand ils n'y seront représentés que par des instrumens passifs du pouvoir, quel qu'en soit le nombre, mais bien quand ils y seront constitutionnellement représentés par une administration Bas-Canadienne formée en harmonie avec des principes que l'opinion publique ne désavoue pas.

La démarche qu'a faite auprès de vous M. Draper, a toute la ressemblance du monde avec celle que M. Sullivan fit auprès de vous et moi à Québec en Juillet, 1842. On reconnaissait alors que l'administration du tems, qui était celle que Lord Sydenham avait léguée à Sir Charles Bagot, ne représentait pas le Bas-Canada. On voulait comme aujourd'hui y ajouter un ou deux noms français seulement comme Canadiens-Français. Vous savez tout ce qui s'en est suivi ; je n'ai pas besoin de vous le rappeler. La même scène est sur le point de se renouveler, ou je me trompe beaucoup, à moins que le système d'accepter des places à tout prix, ne vienne, en comblant les vœux des chercheurs de places, jeter nos compatriotes dans une division et une faiblesse mortelles. Lord Metcalfe est le Lord Sydenham, et son successeur sera le Sir Charles Bagot.

J'en viens donc à une conclusion sur laquelle vous ne pouvez pas vous méprendre. C'est qu'en fait d'administration le Bas-Canada doit avoir ce

qui est accordé au Haut-Canada ; rien de plus, mais aussi rien de moins.

Voilà l'expression sincère de mes vœux. Si je me trompe, l'erreur est mienne. Je le regretterai sans doute ; mais adienne que pourra ; je désire avant tout rester en paix avec mes convictions qui sont ma conscience.

Je ne puis terminer sans vous dire un mot sur ma position à l'égard de mes amis politiques. Je l'ai souvent dit, et je le répéterai encore, c'est qu'aucune considération qui me soit personnelle, ne doit les empêcher de former partie d'une administration qui, pour le Bas-Canada, serait organisée d'après les principes constitutionnels qui doivent diriger notre conduite.

Je ne servirai jamais d'instrument pour diviser mes compatriotes. Si l'on forme une administration qui mérite ma confiance, je la soutiendrai de bon cœur. Si cette administration n'a pas ma confiance, mais qu'elle possède celle de la majorité de mes compatriotes, ne pouvant la soutenir, je me retirerai volontiers de la Représentation, plutôt que de jeter la division dans nos rangs. Si, sous le système d'accepter des places à tout prix, il est des personnes qui, pour un avantage personnel et momentané, ne craignent pas de détruire le seul bien qui fait notre force, l'union entre nous, je ne veux pas être et ne serai jamais de ce nombre.

N'ayant aucun désir de tenir secrètes mes pensées ou mes vœux politiques, je vous permets de faire de cette lettre l'usage que vous jugerez convenable.

Je suis avec estime

Votre ami dévoué

L. H. LAFONTAINE.

---

(i Hon. R. E. Caron à l'Hon. W. H. Draper.)

QUEBEC, 17 Septembre, 1845.

MON CHER MONSIEUR,

A la suite de la conversation que j'ai eue avec vous à Montréal, dans le mois dernier, je vous avais promis de me mettre en communication avec quelques personnes influentes appartenant au parti Canadien-français, afin de voir s'il n'y aurait pas moyen d'effectuer un arrangement qui aurait pour effet de les engager à prendre part à l'administration et à se joindre au parti qui est actuellement au pouvoir. Ma dernière lettre vous aura appris que j'avais travaillé à remplir cette promesse et vous aura mis au fait des raisons qui avaient retardé la conclusion de ma négociation. Ce n'est qu'aujourd'hui que je me trouve en état de vous instruire du résultat de mon entreprise ; et dans ce que je vais vous dire, je vous parlerai avec cette franchise que vous devez attendre de moi, après la confiance que vous m'avez méentre.

Si je me rappelle bien notre conversation, après avoir observé qu'il y avait dans chacune des deux sections de la Province un parti puissant, celui auquel vous apparteniez par le Haut-Canada, et celui auquel j'appartiens par le Bas, vous avez insisté sur les avantages qui résulteraient à tout le pays de la réunion de ces deux partis, de laquelle résulterait une administration forte, jouissant de la confiance de la grande majorité de la Province entière. Vous m'auriez représenté le tort causé à la partie de la population à laquelle j'appartiens, par l'isolement dans lequel nous avions été de l'administration des affaires depuis quelque tems, et vous m'avez donné les meilleures raisons du monde pour faire désirer la première de ces choses et faire disparaître l'autre. Quand nous en sommes venus à l'examen des difficultés qui se trouvaient dans le chemin qui conduit à ce résultat, nous nous sommes arrêtés aux suivantes comme étant celles qui nous paraissaient les plus sérieuses.

1°. Tous les sièges du Conseil étant remplis, comment faire place à ceux qu'on voudrait y introduire ?

2°. Serait-il juste de laisser dehors et d'abandonner certains individus influents et respectés du parti que l'on recherche, et qui cependant, à raison de leur position particulière, ne pourraient faire partie de l'administration tant que le gouverneur actuel serait au pouvoir ?

3°. Il se trouvait actuellement dans le Conseil certains membres avec lesquels ceux que l'on voudrait adjoindre pourraient difficilement fraterniser.

Plusieurs autres détails ont été mentionnés, mais comparés à ce qui précède, ils ont été trouvés de peu d'importance, et nous avons cru qu'ils pourraient être réglés avec facilité.

Cette manière d'envisager le sujet est celle sous laquelle je l'ai présenté à ceux de mes amis que j'ai consultés, et je dois tout d'abord vous dire que je n'en ai pas rencontré un seul qui, comme vous et moi, ne désirât pas sincèrement voir mettre fin à une division qui est si préjudiciable à tout le monde. Tous sont tombés d'accord sur la nécessité d'un changement, et sont convenus que ce changement, pour être durable et satisfaisant, ne pouvait s'opérer qu'au moyen de l'union ou la coalition des deux partis les plus nombreux et les plus influents dans chaque section de la Province ; et je puis vous informer que j'ai trouvé les esprits bien disposés pour marcher vers ce but.

L'à-propos et la nécessité de la chose étant une fois admis, il a fallu s'occuper des moyens de la faire réussir, et sur cet objet encore il n'y a eu qu'une opinion. Il a été posé en principe que la direction des affaires devait être entre les mains des deux partis dominants dans chacune des sections de la Province, que l'administration ne devait pas plus conduire le Bas-Canada au moyen d'une majorité prise dans le Haut, qu'elle ne doit imposer la loi à la majorité du Haut-Canada par suite de l'aide que lui donnerait le Bas, et qu'une administration quelconque ne devait durer que tant qu'elle serait soutenue par une majorité respective dans chacune des sections de la Province.

L'on a dit que dans la partie supérieure les choses étaient telles qu'elles devaient être ; que là, l'administration était soutenue par la majorité, mais qu'il n'en était pas de même ici où la minorité seule soutenait le ministère qui était opposé par la majorité ; que cependant il n'y avait pas de raison de ne pas mettre ici les choses sur le même pied qu'elles sont là ; que ce ne pouvait être qu'à cette condition que la majorité pourrait se joindre à l'administration d'une manière honorable et conforme aux principes.

L'on n'a aucune objection quant à la manière dont elle est composée pour le Haut-Canada ; l'on insiste sur le même droit pour le Bas-Canada. L'on dit que les personnes en place actuellement ne devraient pas être un obstacle à l'arrangement en contemplation, puisque d'après le système de gouvernement sous lequel nous vivons, en acceptant une situation, elles ont dû s'attendre à la céder du moment que d'autres, d'après les circonstances, seraient plus en état qu'elles de conduire les affaires d'une manière avantageuse pour le pays. L'on est d'avis que s'il est nécessaire d'effectuer dans le conseil un plus grand nombre de vacances que celles dont il a été question entre nous, l'intérêt ou la convenance individuelle de ceux que cette mesure atteindrait, ne devrait nullement être pris en considération. Il faudrait remplir les situations par ceux qui jouiraient de la confiance du plus grand nombre, et si l'on adoptait cette règle, l'on verrait de suite disparaître la première difficulté que nous nous sommes faite, celle de trouver des situations pour ceux qu'il serait à propos et avantageux de faire entrer dans l'administration.

L'on pense que quelqu'un devrait être chargé d'élaborer et de proposer les bases du nouvel arrangement, et de soumettre les noms de ceux que l'on voudrait y faire entrer. Tout en désirant donner une majorité dans l'administration au parti qui est en majorité dans cette portion de la Province, l'on est disposé à faire à la minorité une part raisonnable dans la direction des affaires et à la voir représentée dans le Conseil d'une manière équitable. Quelques noms appartenant à cette catégorie, qui ont été mentionnés, donneront, je pense, satisfaction générale.

L'on a vivement senti la difficulté que nous anticipions tous deux, résultant de l'exclusion qu'il fallait faire de l'arrangement projeté, de certains individus influents et qui, sous d'autres circonstances, auraient dû y être admis avec avantage. Cependant, en s'en tenant au principe énoncé plus haut que les personnes ne devraient pas être un obstacle à la réalisation d'un projet avantageux au pays, il a été de suite entendu que l'on n'insisterait pas pour le moment sur l'admission au pouvoir de ceux contre lesquels on savait exister des objections que l'on n'espérait pas faire disparaître, persuadé que l'on était que ces personnes sauraient apprécier les motifs qui auraient fait agir leurs amis, et qu'elles ne se croiraient pas délaissées ni sacrifiées parceque l'on aurait été forcé de céder à une impérieuse nécessité que l'on regrettait. Quant à l'un de ceux-là, M. Lafontaine, je suis autorisé à dire qu'il verra avec plaisir se former une administration jouissant de la confiance du pays, et que c'est de bon cœur qu'il soutiendrait, quoiqu'il n'en ferait pas partie, une pareille administration qui serait composée d'hommes dont il approuverait les principes. L'on m'a donc donné à entendre, et je puis à peu près vous assurer, que la seconde de nos objections est bien loin d'être insurmontable.

Quant à la troisième (la présence dans le conseil de personnes qui pourraient empêcher d'y entrer d'autres dont les services seraient nécessaires), elle se résoud par les mêmes raisons que celles qui ont été émises pour surmonter la première, et l'on dit que s'il se trouve dans le conseil quelques membres avec lesquels raisonnablement ne pourraient pas siéger ceux qui, plus qu'eux, seraient en état de faire l'avantage du pays, il faudrait bien que ces membres cédassent leur place, et en cela ils ne feraient que remplir la condition à laquelle ils se seraient soumis en entrant en office.

Ce qui précède doit vous faire comprendre que l'on est d'avis que l'administration pour cette partie de la Province devrait être reconstruite ; que le changement que l'on y ferait en substituant une ou deux personnes à un égal nombre de celles qui en font maintenant partie, serait sans résultat effectif, n'apporterait aucune force au ministère, ne ferait qu'isoler ceux qui accepteraient, de leurs concitoyens ; que cette mesure serait en pure perte pour le gouvernement, en même temps qu'elle serait très domageable politiquement parlant à ceux qui s'y prêteraient. Je vous assure que c'est là l'opinion de tous ceux à qui j'en ai parlé ; et cela étant, ou bien vous ne trouverez personne disposé à se prêter à l'arrangement que vous avez en vue (celui de remplacer les deux membres qui se seraient retirés), ou bien si vous trouviez quelqu'un qui le fit, celui là ne vous serait d'aucun avantage.

Telles sont les informations que j'ai pu recueillir ; je les crois conformes aux idées de la grande majorité de ceux qui se mêlent d'affaires dans cette partie de la province. La réalisation de cet objet n'est pas sans difficulté, mais elle est possible, et si c'est le seul moyen que l'on ait de rétablir la paix, la tranquillité et la satisfaction dans le pays, il faudrait l'obtenir à tout prix. Je m'estimerai bien heureux, si je puis contribuer à amener ce résultat, et à cette fin, comme pour toute autre qui tendrait au bien-être du pays, vous pouvez disposer de moi à volonté.

Espérant que vous voudrez bien excuser le peu d'ordre qui règne dans cette lettre écrite à la hâte au milieu de nombreuses occupations, j'ai l'honneur de me soucrire avec la plus haute considération et la plus parfaite estime,

Cher Monsieur,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

R. E. CARON.

(L'Hon. W. H. Draper à l'Hon. R. E. Caron.)

[TRADUCTION.]

MONTREAL, 16 Octobre, 1845.

MON CHER MONSIEUR,

Vous n'avez peut-être pas remarqué par les journaux que j'ai été un peu plus d'un mois absent, en circuit, d'où je n'ai été de retour qu'hier, et vous

voudrez bien, j'en suis sûr, me pardonner de ne pas faire plus dans ce moment que d'accuser la réception de votre lettre du 17, et de vous remercier bien sincèrement des explications franches qu'elle contient.

Vous sentirez que j'ai besoin de réfléchir avant que je puisse pleinement apprécier jusqu'à quel point mes efforts peuvent réussir à amener à un résultat favorable le sujet de nos conférences. Je désire bien ardemment et de tout mon cœur obtenir un résultat aussi avantageux, content soit de participer à cette tâche, ou d'être témoin de son succès accompli par d'autres.

Je vous écrirai aussitôt que j'aurai pu consacrer au sujet le tems que son importance exige ; car personne ne comprendra mieux que vous que, tandis qu'individuellement je suis prêt à faire tous les efforts pour obtenir un but que je regarde comme si désirable, à cette fin je vous ai fait part sans réserve de mon désir de connaître quelle chance il y avait de réussir auprès de ceux avec lesquels vous êtes plus particulièrement lié ; j'ai besoin de m'assurer de beaucoup de co-opération, de même que d'entrer dans beaucoup de consultations avec ceux avec lesquels, aussi bien que ceux sous lesquels j'agis, avant que je sois capable de vous répondre dans le même esprit que vous m'avez si obligeamment écrit, etc.

W. H. DRAPER.

[NON PUBLIÉE.]

(L'Hon. L. H. Lafontaine à l'Hon. E. R. Caron.)

MONTRÉAL, 20 OCTOBRE, 1845.

MON CHER AMI,

Vous m'aviez promis de m'envoyer copie de votre lettre à M. Draper ; je ne l'ai pas encore reçue. *J'aimerais à la voir afin de ne pas m'exposer, dans la conversation, à rien dire qui pût en faire connaître le contenu.*

M. Draper est à la ville depuis le commencement de la semaine dernière.

Si vous n'y aviez pas d'objection, j'aimerais bien que vous fîssiez part à M. Aylwin de la nature de cette correspondance, du moins de ma réponse. Quoique je ne doive rien avoir à faire avec la réorganisation du Ministère, si cela a lieu, et que par conséquent je sois exempt de toute responsabilité à cet égard, cependant je pense qu'il est juste que M. Aylwin connaisse mes vues sur le sujet. Je vous avoue que j'aimerais aussi qu'elles fussent communiquées à Messrs. Taché, Chauveau et Cauchon. Je dois néanmoins là-dessus rien rapporter à ce que vous déciderez.

M. Draper doit insister à ce que le Ministère soit refait en entier pour le Bas-Canada, ou résigner ; autrement sa démarche est un pas de clerc.

Tout à vous,

(Signé) L. H. LAFONTAINE.

2691977